

Coordonnées complètes de l'offreur :

ETUDE B.G.H
Mandataires Judiciaires Associés
"L'Axiome"
44 rue Charles Montreuil
73000 CHAMBÉRY

Objet : Offre de reprise d'un actif immobilier

Maître,

Par jugement en date du 26/05/2026, le Tribunal judiciaire de CHAMBÉRY a ouvert une procédure de liquidation judiciaire pour SCI JASMINE et vous a désigné en qualité de Liquidateur.

En cette qualité, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après une offre de reprise d'actif immobilier :

J'ai noté que la présente offre ne peut être ni modifiée, sauf dans un sens plus favorable conformément aux objectifs visés à l'article L. 642-1 du Code de commerce, ni retirée.

1 – PRESENTATION DU CANDIDAT

Préciser l'identité de la personne qui se porte acquéreur :

1.1 Activité exercée à titre individuel :

Nom et Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Activité exercée :

N° SIREN :

Date de démarrage de l'activité :

Autres précisions :

.....

.....

.....

1.2 Activité exercée en société :

Dénomination sociale :
Forme juridique :
Capital social :
Siège social :
Gérant(s) :

1.3 Qualité de tiers :

Article L. 642-3 du Code de Commerce :

Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs et du débiteur au titre de l'un quelconque de ses patrimoines. Dans les autres cas et sous réserve des mêmes exceptions, le tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.

Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci.

Le(s) soussigné(s), ainsi que les associés ou les dirigeants de la société qui pourraient se substituer, attestent avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 642-3 du Code de Commerce, et avoir la qualité de tiers.

2 – OBJET DE LA REPRISE ET PRIX PROPOSE:

Le candidat propose de reprendre les éléments d'actifs suivants :

	Désignation	Prix proposé
2.1. <u>Eléments immobiliers</u> (cocher les éléments retenus)		
2.2. <u>Eléments mobiliers</u> (cocher les éléments retenus)	<u>néant</u>	/

3 - MODALITES ET GARANTIE DE PAIEMENT

3 . 1 -- Modalités de paiement

Le repreneur propose de régler le prix de cession, soit la somme de :

..... €uros
(somme en toutes lettres).....
<u>Ventilation du prix de cession :</u>
Part des éléments incorporels : €
Part des éléments corporels : €

Selon les modalités suivantes :

☐ **FONDS PROPRES**

☐ **FINANCEMENT BANCAIRE**

Si vous avez recours à un emprunt :

Montant emprunté :

Durée :

Taux effectif global :

Cout du financement global de l'opération :

.....

3.2 Garantie de paiement

Pour garantir ce paiement, le repreneur s'engage à remettre son offre accompagnée de

☐ **Virement bancaire**

Au profit de la SELARL B.G.H à l'aide du RIB ci-dessous :



Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire
DDFIP SAVOIE
5 RUE GIRARD MADOUX BP 1145
73011 CHAMBERY CEDEX

Cadre réservé au destinataire du relevé

ETUDE BOUVET-GUYONNET-HARDY
MANDATAIRES JUDICIAIRES
L AXIOME
44 RUE CHARLES MONTREUIL
73000
CHAMBERY

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000175716V	06
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR6640031000010000175716V06			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

☐ Attestation d'accord de financement bancaire

☐ Attestation bancaire de fonds propres

3.3 Précisions sur l'origine des fonds :

.....
.....
.....

4 – DISPOSITIONS DIVERSES

4. 1 - Eventuels Impôts et taxes à proratiser :

4. 2 - Nom du rédacteur de l'acte souhaité (ce peut être votre conseil habituel Notaire) :

Fait à

Le

Nom, Prénom

Signature